

Notice descriptive du projet - PC4

Permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement.

Cette notice est obligatoire pour les opérations de restauration immobilière, les travaux sur monuments

historiques inscrits et pour les travaux situés dans un périmètre de protection d'un monument historique (ex : Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou abords d'un Monument Historique).

***Les contenus textes sont extraits du site internet de l'Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire.*